



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Mai 2014

DOSSIER N° 20 :

REGIME INDEMNITAIRE DE LA
FILIERE SOCIALE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

Absent : Fabien BARRIER

Secrétaire : Agnès FOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2014

DOSSIER N° 20 : **REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SOCIALE**

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Par délibérations du 15 septembre 2009, les régimes indemnitaires forfaitaire et annuel ont été institués. Il convient de compléter les grades éligibles à ces indemnités en tenant compte des évolutions des besoins des services municipaux suite à des vacances de poste ou à l'évolution des services.

Il est proposé les primes et indemnités suivantes :

➤ **Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires :**

Filière	Grade	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation	Texte de référence
Médico-Sociale	Assistant socio-éducatif	950 €	De 0 à 6	Décret n° 2002-1105 du 30 août 2002
	Assistant socio-éducatif Principal	1 050 €	De 0 à 6	Arrêté ministériel du 30 août 2002

➤ **l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEM)**

Filière	Cadre d'emplois	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation	Texte de référence
Médico-Sociale	Assistant socio-éducatif	1 250,08 €	de 0 à 3	Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures
	Assistant socio-éducatif Principal	1 250,08 €	de 0 à 3	Arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

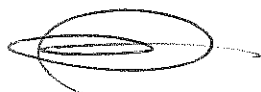
3 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)

Article 1 : Crée le régime indemnitaire dans les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick BOBET

